

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM): compétences d'exécution conférées à la Commission

2006/0293(COD) - 10/07/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Pervenche **BERÈS** (PSE, FR), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des affaires économiques et monétaires et approuve telle quelle, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de la Commission visant à modifier la directive 85/611/CEE sur les OPCVM, en vue de tenir compte de la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle.

Cette nouvelle procédure comitologique s'appliquera à certains aspects de la directive concernant la clarification des définitions des actifs éligibles des OPCVM (règles concernant la politique d'investissement).